

Jeudi 20 juin 2024

Plan Climat

Rennes Métropole débat des orientations du futur Plan Climat

Si la prise de conscience des effets du dérèglement climatique est de plus en plus importante, elle ne se traduit pas encore par une réinterrogation des modèles de production ni par une évolution massive des comportements. Sans attendre, et en conscience de l'urgence climatique, Rennes Métropole révisé son PCAET pour en rehausser l'ambition, pour actualiser et prolonger la trajectoire de baisse des gaz à effet de serre (GES) et renforcer l'adaptation aux conséquences locales du réchauffement climatique. Ce temps de débat sur la base d'un rapport d'orientation du plan climat intervient en amont de la concertation préalable qui aura lieu du 16 septembre au 20 octobre 2024. Le plan climat sera arrêté au début de l'année 2025.

Le Plan Climat, outil de la transition écologique

Si le Plan climat structure notre appréhension des enjeux de transition écologique, il ne peut en résumer à lui seul l'ambition et les engagements de la Métropole. Il traite ainsi, conformément aux textes régissant les PCAET, les volets énergie, climat, air et adaptation de notre transition écologique. Il est complémentaire d'autres stratégies de la Métropole dans le champ de la transition écologique, tels que la stratégie eau et biodiversité, la feuille de route économie circulaire, la stratégie pour une alimentation et une agriculture durables. Un des enjeux consiste donc à poursuivre encore l'intégration des questions énergétiques et climatiques dans les autres politiques publiques, les documents cadres : PLUi, PLH, programme local d'aménagement économique, plan de déplacements urbains, contrat de coopération avec les intercommunalités voisines, plan intercommunal de sauvegarde, contrat local de santé, contrat de ville, pacte métropolitain des solidarités, etc. Le Plan Climat se doit d'être un outil de mobilisation autour du climat, aussi bien dans ses phases d'élaboration que dans sa mise en œuvre.

Au-delà de renforcer la résilience du territoire, la majorité de ces grands chantiers d'adaptation contribuent à alimenter et renforcer de nombreuses autres politiques de transition écologique et sociale engagées (renforcement de l'urbanisme favorable à la santé, généralisation de pratiques agroécologiques, lutte contre le mal-logement, préservation de nos écosystèmes et ressources, ...)

Un contexte qui évolue et qui implique d'actualiser les enjeux du territoire

C'est grâce à l'implication de l'ensemble des acteurs et habitants que notre territoire pourra baisser ses consommations d'énergie, baisser ses émissions de GES et de polluants atmosphériques, produire des énergies renouvelables. Rennes Métropole a un rôle à jouer comme coordonnateur, mobilisateur, facilitateur, accélérateur pour accompagner la nécessaire transformation des modes de production et des modes de vie sur son territoire. Le secrétariat général à la planification écologique estime que l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre se répartit entre les entreprises (50%), les pouvoirs publics (25%) et les habitants (25%).

La Métropole souhaite faire jouer pleinement sa capacité d'entraînement pour atteindre les objectifs fixés pour le territoire.

Le diagnostic du territoire invite à intensifier les transformations

Concernant l'adaptation au changement climatique : le diagnostic de vulnérabilité du territoire développé à partir d'une méthodologie de l'Ademe fait état d'un **territoire vulnérable impacté par les effets** du changement climatique avec des effets déjà visibles et conséquents. Depuis l'ère industrielle, la hausse moyenne de la température est de 1,7°C. Ce phénomène est amené à s'intensifier dans les prochaines décennies.

Le changement climatique entraîne une fragilisation de l'ensemble des milieux et ressources du territoire : perturbation des systèmes hydrologiques, bouleversement des cycles biologiques des espèces végétales et animales, etc. L'augmentation des phénomènes extrêmes va générer une dégradation de la qualité de vie, une hausse globale des risques pour la sécurité civile, une hausse des risques sanitaires liés à la chaleur ou aux maladies vectorielles, etc.).

Les consommations finales d'**énergie** de réseau (électricité, gaz et réseaux de chaleur) ont augmenté de 3% entre 2010 et 2021. Cette hausse reste toutefois inférieure à l'augmentation de la population.

L'évolution des **émissions de gaz à effet de serre** est encourageante mais encore insuffisante. Le PCAET de 2019 visait une diminution des émissions territoriales de 40 % d'ici 2030 par rapport à 2010. À mi-chemin est constatée une relative stagnation. Des baisses d'émissions sont observées sur le bâtiment, grâce notamment aux rénovations, au développement des réseaux de chaleur, aux efforts de sobriété et à la moindre rigueur hivernale. À l'inverse, des hausses d'émissions sont constatées pour les déplacements routiers, les activités industrielles et dans une moindre mesure pour les activités agricoles.

La **qualité de l'air** est en amélioration constante mais reste à surveiller. Depuis 2008, la qualité de l'air s'améliore sur Rennes Métropole : à l'exception de l'ammoniac, issu du secteur agricole, dont les émissions restent relativement stables, les émissions des principaux polluants surveillés sont en constante diminution. Ainsi, les émissions de particules fines (PM10 et PM2,5) et d'oxydes d'azote (NO2) ont baissé respectivement de -13%, -16% et -24% entre 2010 et 2019. La réduction générale des émissions locales est principalement liée aux secteurs de l'industrie et des transports, avec notamment l'amélioration des motorisations des véhicules (plus de 2/3 des véhicules notés Crit'Air E, 1 ou 2 en 2022, contre 10% en 2010).

La justice sociale est intrinsèquement liée à la transition écologique

En matière climatique, il existe un cumul d'inégalités. On peut relever trois principaux niveaux d'inégalités, et les illustrer dans le cas de Rennes Métropole.

- Inégalités de responsabilité : À l'échelle de la France, l'empreinte carbone individuelle des 10% les plus riches est 5 fois supérieure à celle des 50% les plus précaires. À l'échelle de la Bretagne, l'écart est un peu moindre : les 1 % les plus émetteurs ont une empreinte 4 fois plus élevée que celle de 50 % des Bretons les moins émetteurs.
- Inégalités d'exposition aux effets des changements climatiques.
- Inégalités d'accès à un environnement sain

Pour réduire ces inégalités, l'enjeu est de répartir équitablement les efforts, de prévoir des accompagnements ciblés sur les personnes les plus exposées, les plus vulnérables et les plus contraintes, de faciliter l'accès de toutes et tous à des leviers d'action et de participation aux décisions collectives.

Parce que les personnes qui souffrent le plus des bouleversements climatiques sont pourtant celles qui y contribuent le moins, le Plan climat doit répondre à l'urgence climatique avec le souci constant

de la justice sociale. Ces deux piliers sont la boussole de l'action publique métropolitaine, tant ils sont intrinsèquement liés.

Une démarche d'élaboration du PCAET qui s'appuie sur un territoire déjà en mouvement

Depuis mars 2023, trois cibles ont été associées à l'élaboration du PCAET.

- Les élus communaux et métropolitains :
 - 18 novembre 2023 : convention des élus (200 élus présents)
 - Juillet 2023, mai 2024, juillet 2024 : ateliers métropolitains
 - Présentations en commission Transition écologique et services urbains sur l'air et sur la vulnérabilité au changement climatique.
- Les acteurs socio-économiques : entreprises et leurs réseaux, associations, institutions publiques et partenaires :
 - Editions 2023 et 2024 de la Conférence locale du climat (CLC) au Couvent des Jacobins. 500 participants lors de la dernière édition, avec notamment la présence d'Antoine Pellion, secrétaire général à la planification écologique.
 - Ateliers partenariaux
 - Participation essentielle du Conseil de développement (participation au Comité de pilotage du PCAET, implication lors de la CLC.
- Les habitants :
 - Temps préparatoire avec des publics plus contraints ou impactés par les enjeux climatiques (jeunes, personnes en situation de précarité, personnes fortement dépendantes de la voiture pour leurs déplacements et catégories plus aisées)
 - Ateliers de "concertation resserrée" avec une cinquantaine de personnes.

Avant son adoption, le PCAET fera l'objet d'une concertation préalable qui aura lieu du 16 septembre au 20 octobre 2024.

Les premières orientations du futur plan Climat

Les principaux enjeux d'adaptation identifiés face au changement climatique sont les suivants :

- renforcer la résilience de nos milieux naturels et la biodiversité pour soutenir leur capacité d'adaptation ;
- préserver notre ressource en eau dans un contexte d'aggravation des sécheresses ;
- accompagner l'adaptation de nos pratiques agricoles et de gestion du territoire ;
- renforcer la résilience de nos infrastructures aux aléas climatiques ;
- protéger la population en intégrant les évolutions climatiques dans les politiques de prévention des risques et de gestion de crise ;
- préserver la qualité de vie dans nos espaces publics et bâtiments malgré les fortes chaleurs.

La plupart de ces chantiers sont déjà amorcés sur le territoire métropolitain et il s'agira à travers le PCAET de structurer, poursuivre et renforcer nos efforts dans les prochaines années. Mais il s'agira également d'aller plus loin et d'amorcer le travail de planification à long terme.

Dans une perspective de neutralité carbone, il est nécessaire de repenser nos modes de vie, notamment pour **se déplacer**. Les émissions de GES du secteur de la mobilité sont le produit de la demande de transport, du report modal, du taux de remplissage des véhicules, de l'efficacité énergétique des véhicules, et de l'intensité carbone de l'énergie. Pour baisser les émissions de GES liées à la mobilité, les principaux leviers ont été identifiés : diminution du trafic routier, des distances parcourues, diminution de la part de la voiture dans les déplacements, décarbonation des véhicules, etc.

Les émissions de GES du secteur du **logement** sont essentiellement des émissions liées au chauffage, c'est-à-dire le produit de la demande de chauffage (elle-même résultant de la

population, du nombre de mètres carrés par habitant et de la température de confort), de l'efficacité énergétique des bâtiments, et de l'intensité carbone de la chaleur. Parmi les pistes identifiées, il y a la limitation de construction de m² neufs, la densification, l'augmentation du niveau de performance énergie carbone, la rénovation thermique, la décarbonation des systèmes de chauffage.

Les émissions de GES liées à nos achats sont en majorité des GES "importés", émis en dehors du territoire pour produire et acheminer les **biens et services que nous achetons et consommons**. Pour baisser les émissions de GES liées à la consommation, les principaux leviers identifiés visent à lutter contre la surconsommation et promouvoir une consommation plus durable sur le territoire. La commande publique notamment peut avoir un rôle essentiel d'exemplarité pour aider l'offre à se structurer.

Toujours dans une perspective de neutralité carbone, il est nécessaire de repenser nos modes de production et nos services. Pour baisser les émissions de GES liées à l'**industrie**, les principaux leviers identifiés visent à améliorer l'efficacité énergétique des process industriels, réduire la dépendance de l'industrie aux énergies fossiles, poursuivre la structuration de la filière bâtiment pour améliorer nos capacités à produire localement du bâtiment bas carbone et à rénover les bâtis existants et diminuer les flux de marchandises par les leviers de la logistique urbaine durable.

L'accompagnement des transformations de **pratiques agricoles** vise des pratiques moins émettrices. Cela passe notamment par la réduction des fertilisants azotés, évolution des pratiques alimentaires, soutien aux pratiques agroécologiques, etc.

Les émissions de GES du **secteur tertiaire**, comme pour le résidentiel, sont essentiellement des émissions liées au chauffage. Les leviers identifiés sont la limitation de la construction de m² neufs, conforter les objectifs de performance énergétique, l'accompagnement de la transformation écologique et sociale des organisations.

La concertation préalable s'organise autour de ces premières orientations. Elles vont être approfondies et précisées puis déclinées en stratégies et plan d'action d'ici l'arrêt du PCAET en janvier 2025.